Dossier « Action Prévention »

**La finalité de l'enseignement pour la santé et sécurité au travail (ES&ST) est de faire de chaque titulaire d'un diplôme professionnel ou technologique un acteur de sa situation de travail, capable d'intégrer la prévention et la maîtrise des risques professionnels dans l'exercice de ses activités.**

Sont concernés les élèves ou apprentis des classes de C.A.P., baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, B.T.S., formés par la voie scolaire, dans les Lycées Technologiques, Lycées Professionnels, Lycées Polyvalents, E.R.E.A. (Etablissement régional d’enseignement adapté), S.E.G.P.A. (Section d’enseignement général et professionnel adapté) et par la voie de l'apprentissage, dans les C.F.A. publics.

La formation en santé et sécurité au travail suppose une démarche globale fondée sur les principes généraux de prévention et sur une évaluation de l’ensemble des risques professionnels.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'amener les élèves et les apprentis à travailler, dans le cadre de leur formation, sur les différentes composantes d'une situation de travail la plus proche possible de celle rencontrée dans une entreprise.

Cette modalité vise à les rendre capables d'analyser leurs futures situations de travail et d'agir pour prévenir les risques et améliorer leurs conditions de travail en tenant compte de :

* L’analyse de poste de travail,
* L’organisation de la santé et sécurité au travail
* La multi causalité d’un accident du travail
* La hiérarchie des mesures de prévention (rechercher la suppression du risque, en cas d’impossibilité, mettre en place des protections collectives avant de penser aux protections individuelles)

Vous souhaitez mettre en œuvre un projet pédagogique, incluant la dimension Santé et Sécurité au Travail, avec vos élèves ou apprentis. Si vous ne pouvez le mener à bien faute de moyens, de ressources, de conseils… nous pouvons vous accompagner.

En effet, dans le cadre du partenariat ES&ST, le comité de pilotage de la convention propose de financer pour tout ou partie ces projets sur la subvention versée annuellement par la CARSAT Normandie.

Votre demande de projet doit comporter les items suivants :

* La ou les classes concernées
* L’objectif de cette action prévention
* L’origine de cette action prévention
* Les effets attendus sur les élèves
* Les étapes de la réflexion des élèves
* L’aide demandée
* Les modes d’évaluation

Le dossier « action prévention » devra être adressé par les équipes pédagogiques à l’adresse suivante :

|  |
| --- |
| [esst@ac-normandie.fr](mailto:esst@ac-normandie.fr) |

Par ailleurs, suite au dépôt du dossier, un accompagnement des différents intervenants sera mis en place par l’équipe ES&ST, le corps d’inspection ainsi que le correspondant formation initiale de la CARSAT Normandie. Cet accompagnement a pour but d’étudier la recevabilité du projet ainsi que son développement.

Les équipes pédagogiques pourront être amenées à présenter leur action prévention à la commission de suivi des projets avant que le comité de pilotage ne prenne une décision.

En cas de décision favorable, une convention sera établie entre le GIP-FCIP de l’académie de Rouen (support financier de la convention ES&ST) et l’établissement, pour finaliser les achats

Le comité de pilotage se réserve le droit de suivre les réalisations des actions subventionnées, un compte-rendu sera demandé aux équipes animatrices des projets.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *ACTION PREVENTION ETABLISSEMENT* | | |
| PORTEURS DU PROJET | | |
| ETABLISSEMENT | | |
| PUBLIC VISE  Filière :  Classe(s) : | | |
| EQUIPE ANIMATRICE DU PROJET | | |
| Nom/Prénom | Fonction/Etablissement | Implication dans l’action |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| Observations et avis du Chef d’établissement |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| CONTEXTE DE L’ACTION | |
| Quelle(s) situation(s) et/ou quel(s) problème(s) sont à l’origine de l’action ? | |
| Quelles sont les difficultés rencontrées pour l’intégration de la santé et sécurité au travail dans l’enseignement ? | |
| Cette action est-elle en lien avec ce que prévoit le référentiel ? | ❒ oui, joindre la partie du référentiel concerné (PJ)  ❒ non |
| Les élèves ont-ils suivi préalablement à l'action une ou des formations liées à la Santé et à la Sécurité au Travail? | ❒ oui, préciser  le type de formation :  la date de formation :  ❒ non |
| Autres informations utiles à la compréhension du projet : | |
| Effets attendus sur les élèves : | |

|  |  |
| --- | --- |
| L'aide demandée peut porter sur : | Préciser la demande, SVP |
| la mise à disposition de supports ressources |  |
| une assistance technique |  |
| la formation des enseignants |  |
| la sollicitation d’intervenants extérieurs |  |
| la coordination avec les entreprises |  |
| des moyens matériels |  |
| des moyens humains |  |
| un financement  *(fournir des devis récents)* |  |

* La subvention CARSAT ne peut concerner la mise en conformité de machines et de locaux. Elle ne peut pas être non plus affectée à la rémunération d’heures d’enseignement. Elle ne se substitue pas non plus au financement Région.